Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260331-DELIB11_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	011

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
26 mars 2026

Convocation affichée le :
26 mars 2026

Liste des délibérations affichée le :
07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**15**
Pouvoirs	00
Votants	**15**

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Kevin POIRIER, M. Ludovic EVEN, M. Maxime VILBOUX, M. Kevin ANDRÉ, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, M. Ludovic CHASSAN, Mme Emeline BELTRAM, M. Gaëtan COUVRIE, Mme Solène BÔCHER, Mme Carolane PANNIER—PERRET.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Emeline BELTRAM a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Fixation de l'indemnité de fonction de Maire

Mr le Maire indique que l'indemnité de fonction de maire est fixée automatiquement au taux légal en vigueur sans délibération. Toutefois, si le maire en fait la demande expresse, le conseil municipal peut par délibération, fixer une indemnité à un taux inférieur (article L.2123-23 du CGCT).

Il indique également que pour la commune de Miniac-Sous-Bécherel, le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027 est de 44.30% (le nombre d'habitants se trouvant entre 500 et 999).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer le montant des indemnités du Maire à 38% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1027 actuellement,**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal**
- **Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire, aux adjoints et au conseiller délégué est annexé à la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BÉCHEREL (35 Ille-et-Vilaine)